



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2021-1168 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre de la construction d'un centre de loisirs pour les aînés*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 124 048;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 416;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 1er novembre 2021.
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate